



# Réseau Sortir du nucléaire

## Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 22 au 30 juin 2023

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !  
Envoyez un mail vide à [rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org](mailto:rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org)*

### Les incidents

**Penly, Chinon, EPR Flamanville, Paluel, St-Laurent, ...**

Feront l'objet d'un envoi séparé prochainement

### Les actus de l'ASN

#### [L'ASN considère que le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo est recevable](#)

Publié le 22/06/2023

L'ASN considère que le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo est recevable ; cette étape permet de lancer le travail d'instruction technique du dossier, elle concrétise aussi l'aboutissement de plusieurs décennies de travaux préalables de recherche et de développement. La demande d'autorisation de création de Cigéo sera instruite selon des modalités adaptées au caractère exceptionnel de ce projet, impliquant notamment l'IRSN, les groupes permanents d'experts de l'ASN et la Commission nationale d'évaluation. Les résultats de ces travaux seront présentés au Parlement. Des actions spécifiques de concertation et d'information seront mises en œuvre durant l'instruction du dossier : les principales questions et préoccupations des parties prenantes seront prises en compte lors du cadrage des travaux d'expertise à conduire ; le public sera régulièrement informé des conclusions de ces travaux.

(...)

#### [Rejets thermiques des centrales nucléaires : l'ASN tire le retour d'expérience des décisions prises pendant la canicule de l'été 2022](#)

Publié le 27/06/2023

L'ASN tire le retour d'expérience des décisions prises pendant les périodes de canicule et de sécheresse de l'été 2022 sur les limites de rejets thermiques des centrales nucléaires de Blayais, Bugey, Golfech, Saint-Alban et Tricastin.

L'ASN a adopté, au cours de l'été 2022, quatre décisions modifiant temporairement les prescriptions encadrant les rejets thermiques des centrales nucléaires de Blayais, Bugey, Golfech, Saint-Alban et Tricastin. Ces décisions ont été adoptées à la suite d'une demande d'EDF et après examen des enjeux liés à la protection de l'environnement. Elles prescrivaient une surveillance renforcée de l'environnement aquatique, en particulier de la faune piscicole. Elles répondaient au besoin de maintenir la production d'électricité de certaines centrales afin de répondre à des enjeux de nécessité publique associés d'une part à la sécurité du réseau électrique et d'autre part à la préservation des réserves de gaz naturel et d'eau des barrages hydroélectriques en prévision du passage de l'hiver 2022/2023.

L'ASN présente le retour d'expérience de l'application de ces décisions dans une note technique. Les conditions météorologiques et hydrologiques ne peuvent être anticipées que de quelques jours. Dans le cas où EDF serait amenée à solliciter une demande de modification temporaire des limites des



# Réseau Sortir du nucléaire

rejets thermiques de certaines centrales nucléaires en raison des impératifs de sécurité du réseau électrique, l'ASN devra ainsi instruire cette demande dans un temps limité.

Afin de préparer une telle situation, EDF a transmis à l'ASN des éléments techniques portant sur la réponse des écosystèmes observée lors des épisodes de canicule passés et sur la surveillance renforcée des eaux de surface qu'elle envisage.

L'ASN met à disposition ces éléments sur son site Internet. Le public qui le souhaite peut formuler des observations sur ces documents via le [formulaire de contact](#) du site.

## **En savoir plus :**

[Note technique - Rejets thermiques des centrales nucléaires - retour d'expérience de l'été 2022 \(PDF - 519.37 Ko\)](#)

Dossier EDF

[Bilan des réponses écosystémiques observées sur le parc en situation de canicule - EDF \(PDF - 4.55 Mo\)](#)

[Surveillance des eaux de surface en situation exceptionnelle - EDF \(PDF - 1.99 Mo\)](#)

## **L'ASN valide la poursuite des opérations préparatoires au démantèlement des réacteurs de recherche Éole et Minerve à la suite de leur réexamen périodique**

Publié le 29/06/2023

Les installations nucléaires de base (INB) 42 et 95, dénommées respectivement Éole et Minerve, sont des réacteurs de recherche qui ont été mis à l'arrêt définitif depuis le 31 décembre 2017, exploités par le CEA sur son site de Cadarache. Les combustibles ont été retirés des réacteurs et l'essentiel des matières nucléaires qui y étaient entreposées ont été évacués. Ces installations présentent, de ce fait, des risques limités.

Au terme d'une analyse proportionnée aux enjeux actuels de ces deux installations, l'ASN estime que l'organisation et la méthodologie déployées pour la réalisation de leur examen de conformité et de leur réévaluation de la maîtrise des risques et des inconvénients sont satisfaisantes. Une attention devra néanmoins être portée sur la poursuite des évacuations des quelques matières radioactives encore présentes.

En complément de cette analyse, l'ASN a réalisé une inspection d'Éole et Minerve, les 22 et 23 juin 2022, afin de contrôler les dispositions organisationnelles de suivi du plan d'action issu du réexamen. L'ASN a remis les conclusions de son instruction à la ministre de la Transition énergétique.

L'exploitant des INB 42 et 95 devra remettre à l'ASN le rapport de conclusion du prochain réexamen de ces installations avant le 30 janvier 2030.

Dans les dix ans à venir, les principaux enjeux des réacteurs Éole et Minerve seront liés à la finalisation des opérations préparatoires à leur démantèlement, avant une période de surveillance précédant le début des opérations de démantèlement.

## **L'ASN met en demeure la société CIS bio International à Saclay de respecter certaines dispositions réglementaires applicables aux équipements sous pression exploités sur son site**

Publié le 29/06/2023

Par décision du 16 juin 2023, l'ASN met en demeure CIS bio International de régulariser la situation des équipements sous pression exploités sur son site.

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif à l'exploitation des équipements sous pression et des récipients à pression simples, les équipements sous pression doivent faire l'objet d'un suivi en service lors de leur exploitation, comprenant notamment la réalisation d'inspections et de requalifications périodiques, ainsi que la tenue à jour d'un dossier d'exploitation. Ces exigences réglementaires ont pour objectif d'assurer l'intégrité des équipements sous pression dans le temps. Lors d'une inspection réalisée le 4 octobre 2022, l'ASN a constaté des non-conformités relatives à ces obligations ; à la suite des échanges consécutifs à cette inspection, il a été mis en lumière que **12**



# Réseau Sortir du nucléaire

groupes froids implantés sur le site ne faisaient pas l'objet du suivi en service prévu par la réglementation.

Si un plan d'action visant à la remise en conformité de ces équipements a bien été présenté par CIS bio International, incluant notamment la mise à l'arrêt d'un équipement et le remplacement de 3 groupes froids d'ici fin 2023, aucune échéance n'est définie pour la remise en conformité des 8 autres installations frigorifiques.

Compte tenu de la situation irrégulière de plusieurs installations frigorifiques, et considérant que la persistance de cette situation était susceptible de remettre en cause, à terme, le niveau de sécurité de ces équipements, l'ASN a décidé d'encadrer les délais de leur remise en conformité par une mise en demeure.

En savoir plus :

Publié le 29/06/2023

## DÉCISIONS DE L'ASN

[Décision n° CODEP-OLS-2023-030928 du Président de l'ASN du 16 juin 2023](#)

Décision n° CODEP-OLS-2023-030928 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juin 2023 portant mise en demeure de la société CIS bio international de se conformer aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 pour l'exploitation d'équipements sous pression au sein de l'INB n° 29, dénommée UPRA, située sur le site de Saclay (Essonne)

[Région Île-de-France : en 2022, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste globalement satisfaisant, mais dans le domaine de la sûreté l'ASN attend une meilleure gestion des plannings des différentes opérations menées](#)

Publié le 28/06/2023

L'ASN considère que les INB du site CEA de Saclay sont exploitées dans des conditions de sûreté satisfaisantes dans l'ensemble et constate la poursuite, au cours de l'année 2022, d'opérations visant à réduire l'inventaire radiologique entreposé dans les INB, en particulier à la suite de plusieurs évacuations réalisées dans l'INB 72. Cependant, **les opérations de démantèlement, de reprise et de conditionnement des déchets ont continué à prendre du retard en 2022.**

**L'ASN considère que l'avancement des projets de démantèlement fait partie des enjeux majeurs pour la sûreté** des installations arrêtées et que la gestion des déchets issus des opérations de démantèlement ainsi que la surveillance des prestataires constituent des points cruciaux pour le bon déroulement des programmes de démantèlement. L'ASN attend donc que le CEA poursuive ses efforts pour rendre plus robustes ses plannings de mise en œuvre des opérations. L'ASN maintiendra une vigilance particulière sur le contrôle de l'avancement des projets de démantèlement et de reprise et de conditionnement des déchets anciens (RCD), dans l'objectif de s'assurer de la maîtrise des calendriers.

**Dans l'usine de production de radioéléments artificiels de CIS bio international**, l'ASN note que l'exploitant a su se mobiliser en 2022 dans le cadre de l'instruction en cours de son réexamen pour mettre en œuvre des opérations améliorant significativement la sûreté.

Néanmoins, l'ASN constate que **CIS bio international rencontre des difficultés à mener certaines activités dans des délais maîtrisés et dans des conditions de réalisation conformes aux référentiels de sûreté.** Ainsi, ces manquements constatés en 2022 doivent faire l'objet d'actions spécifiques, en veillant en particulier à en maîtriser les délais de réalisation.

(...)



# Réseau Sortir du nucléaire

## Les actus de l'IRSN

### [Radioprotection des travailleurs : le nouveau SISERI est en ligne](#)

26/06/2023

Après trois ans de travail de modernisation et de simplification du système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (SISERI) des travailleurs, le ministère chargé du travail et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) mettent en ligne le SISERI 2. Depuis 2005, le ministère chargé du travail a confié la gestion du SISERI à l'IRSN. SISERI est un outil numérique ayant pour fonctions de centraliser, consolider et conserver l'ensemble des résultats de la surveillance dosimétrique individuelle des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants faisant l'objet d'un suivi individuel renforcé par un service de prévention et de santé au travail. SISERI est l'équivalent du dossier médical en santé au travail pour la conservation des expositions des travailleurs aux rayonnements ionisants.

(...)

## Les actus d'EDF

### **Belleville :**

#### [La gestion de l'eau à la centrale de Belleville-sur-Loire](#)

Publié le 23/06/2023

Les centrales nucléaires sont un utilisateur important d'eau, mais un plus petit consommateur. En effet, à l'échelle du parc nucléaire français, nous restituons 98% de l'eau au milieu naturel et celle-ci est immédiatement disponible pour d'autres usages.

**Pour les réacteurs de la centrale de Belleville, l'ordre de grandeur des débits d'eau prélevés dans la Loire lorsque les deux réacteurs sont en fonctionnement est de 5 m<sup>3</sup>/s dont en moyenne 25% sont évaporés par les aéroréfrigérants (données du rapport annuel environnement).**

L'impact des phénomènes de sécheresse et de canicule sur la production nucléaire est très faible. Depuis 2000, les pertes de production pour cause de température élevée et de faible débit des fleuves ont représenté en moyenne 0,3% de la production annuelle du parc.

En 2022, les pertes de production pour raison environnementale ont été limitées à environ 0,5 TWh (soit moins de 0,2% de la production annuelle, contre 0,3% en moyenne).

Il n'y a pas de risque de sûreté lié au phénomène de sécheresse. Les minimums techniques des centrales nucléaires françaises sont très en-dessous des limites basses d'étiage des rivières et fleuves sur lesquels nos installations sont implantées.

Une quinzaine de salariés EDF bellevillois est dédiée aux activités de surveillance de l'environnement. Chaque année, ce sont près de 6 000 prélèvements qui sont réalisés par les équipes de la centrale donnant lieu à plus de 18 000 mesures et analyses pour garantir la maîtrise de l'impact de la centrale sur son environnement et le respect de la réglementation en vigueur. Une partie des activités est réalisée dans le cadre de ce qu'on appelle la tournée environnement.

EDF accorde une place importante à la gestion concertée de l'eau dans les territoires dans lesquels sont implantées ses centrales nucléaires et siège au comité de bassin Loire-Bretagne. S'agissant des effets du changement climatique et des risques naturels sur nos installations, EDF a déjà pris un certain nombre de dispositions : des groupes froid ont été ajoutés et le débit des ventilations augmenté pour maintenir une température adaptée à l'intérieur des bâtiments nucléaires, la performance des systèmes de refroidissement (aéroréfrigérants) a été améliorée, afin qu'ils consomment moins d'eau.



# Réseau Sortir du nucléaire

## [Le chantier préventif du phénomène de corrosion sous contrainte](#)

Publié le 23/06/2023

Le 27 mai dernier, les équipes d'exploitation de la centrale ont mis à l'arrêt programmé l'unité de production n°2 en toute sûreté et en toute sécurité.

Cet arrêt intermédiaire\* permet à EDF d'effectuer le **remplacement préventif complet de tuyauteries du circuit d'injection de sécurité (RIS)\***, conformément à la stratégie de traitement du phénomène de corrosion sous contrainte décidée par le Groupe EDF pour les réacteurs du palier 1300-P'4. Ces travaux mobilisent plus d'une centaine de personnes et pendant plusieurs semaines, EDF collaborera notamment avec l'entreprise Monteiro.

Au total, ce sont près de 4000 activités qui seront réalisées lors de cet arrêt, cela comprend les activités du chantier de traitement préventif du phénomène de corrosion sous contrainte et aussi les activités conventionnelles, liées au cycle de fonctionnement d'un réacteur nucléaire.

Les équipes de la centrale de Belleville et ses partenaires industriels sont pleinement mobilisées pour réaliser les opérations de remplacement de tuyauteries. Elles interviendront également sur l'unité de production n°1 après sa mise à l'arrêt programmé courant juillet, et aux activités de la visite partielle de cette même unité.

\*réalisé entre deux arrêts pour maintenance et renouvellement du combustible.

\*\*il s'agit d'un système de secours conçu pour assumer le refroidissement du réacteur, il permet d'injecter dans le circuit primaire de l'eau contenant du bore à forte pression, évitant notamment la reprise de la réaction en chaîne.

Note d'information [Phénomène de corrosion sous contrainte \(CSC\) détecté sur des portions de tuyauteries de circuits auxiliaires du circuit primaire principal de plusieurs réacteurs](#)

## **Cattenom :**

### [Les étapes du redémarrage d'un réacteur](#)

Publié le 27/06/2023

Saviez-vous qu'il faut près d'un mois pour mener à bien l'ensemble des étapes nécessaires au redémarrage d'un réacteur nucléaire après un arrêt programmé pour maintenance ?

Redémarrer un réacteur est un enchaînement d'étapes complexes et sous haute sécurité, requérant les compétences de plusieurs corps de métiers. Du rechargement du combustible à l'atteinte des 100% de puissance nominale, ce sont plus de 200 personnes qui se mobilisent pour la réalisation d'environ 4.000 activités.

La première étape d'un redémarrage est le rechargement du cœur du réacteur, avec la remise en place des 193 assemblages combustibles, dont un tiers est renouvelé à chaque arrêt. **Dans le cas de l'arrêt actuel de l'unité de production n°2, cette étape s'est achevée avec succès le 22 juin.**

Après fermeture de la cuve du réacteur, les équipes de la centrale procèdent ensuite à la montée progressive en pression et température des différents circuits.

Vient ensuite l'étape de la divergence, consistant au démarrage du processus de réaction en chaîne dans le réacteur. Pendant cette phase de divergence, le réacteur fonctionne à très faible puissance, ce qui peut expliquer un léger panache de vapeur sortant de l'aéroréfrigérant avant le couplage au réseau. Le réacteur monte ensuite progressivement en puissance, jusqu'à atteindre 12% de puissance nominale où il est alors couplé au réseau électrique.

Il faudra encore plusieurs jours pour atteindre 100% de puissance nominale. Comme un plongeur qui remonte à la surface par paliers, nous surveillons l'ensemble des paramètres du cœur du réacteur à chacun des paliers (contrôles spécifiques à 50, 80 et 100% de la puissance sont réalisés) sur environ une semaine.

Le réacteur est ensuite opérationnel pour alimenter les foyers en électricité : 1 million de personnes pour le cas d'un seul réacteur de Cattenom.



# Réseau Sortir du nucléaire

## Cruas :

[Opérations techniques programmées sur l'unité de production n°4 : des émissions sonores possibles](#)

Publié le 29/06/2023

**Des activités d'hydrodémolition seront réalisées sur l'unité de production n°4, en extérieur sur une partie des installations, du 3 au 7 juillet 2023, entre 20h et 6 heures.** Lors de ces opérations techniques, le matériel utilisé occasionnera des bruits qui seront peut-être audibles depuis les communes situées à proximité immédiate du site.

Les équipes de la centrale prennent toutes les dispositions pour limiter au maximum ces émissions sonores. Ces opérations font partie du fonctionnement normal de la centrale nucléaire EDF de Cruas-Meysse.

## Flamanville :

[Pompier et EDF main dans la main contre les incendies de grande ampleur](#)

Publié le 27/06/2023

Du 19 au 23 juin dernier, les sapeurs-pompier du centre de secours des Pieux sont venus s'entraîner à la centrale EDF de Flamanville aux côtés de salariés du site. Objectif : mettre en œuvre des moyens de lutte inédits contre les incendies de grande ampleur.

**Les sapeurs-pompier des Pieux sont venus tester le dispositif « Guide Incendie Grande Ampleur » (GIGA) avec des salariés EDF constituant une équipe dite renfort.**

(...)

« L'un des engagements pris par EDF à la suite des événements de Fukushima est de disposer de ce dispositif GIGA pour faire face à la gestion de feux induits par un séisme », explique Dylan. Dans ce scénario, on suppose des départs de feux multiples dans les installations nucléaires ou un feu de grande ampleur dans les installations conventionnelles (non nucléaires) avec une indisponibilité totale des moyens de protection incendie du CNPE ou encore un feu de grande ampleur suite à la chute d'un avion.

(...)

« L'objectif principal de ce scénario était de pouvoir tester des lances à incendie avec un débit supérieur à la normale (720 m<sup>3</sup>/h), ajoute Dylan. Les lances ont été alimentées par l'eau douce présente dans les deux bassins situés en haut de falaise. 400 mètres de tuyaux de différents diamètres ont été déroulés entre la pompe et les lances afin de simuler les conditions réelles que nous pourrions rencontrer lors d'une intervention, avec des feux distants de la source d'eau ».

Ces premiers tests ont permis de valider la solution technique. Un autre exercice sera joué en fin d'année pour réaliser la même opération avec de l'eau de mer en plaçant la motopompe près de la station de pompage.

Au total, tout l'effectif (soit 13 sapeurs-pompier professionnels) du centre de secours des Pieux ont participé à cet entraînement conjoint avec l'équipe renfort d'EDF de Flamanville.

## EPR de Flamanville :

[Immersion au cœur des galeries souterraines de l'EPR](#)

Publié le 26/06/2023

Le saviez-vous ? **Plusieurs kilomètres de galeries souterraines en béton armé sont situés sous les installations de l'EPR de Flamanville.** Celles-ci permettent de connecter les bâtiments et les systèmes entre eux et abritent diverses tuyauteries, chemins de câbles et gaines de ventilation.

Les galeries sont implantées à différents niveaux sous terre, la plus basse se situe à 15 mètres de profondeur. Pour des raisons de sûreté, elles possèdent des murs étanches et sont découpées en tronçons : dans le cas d'un séisme, les joints entre tronçons absorberaient les déplacements sismiques. En d'autres termes, ces galeries bénéficient des mêmes caractéristiques de construction que les installations de l'EPR en étant bâties contre tout type d'agression afin de protéger les circuits.



# Réseau Sortir du nucléaire

Il existe différents types de galeries sur notre site. Par exemple, une galerie est connectée avec les réacteurs en fonctionnement de Flamanville 1&2 pour fournir de l'eau déminéralisée, potable ou encore de la vapeur. C'est notamment par cette voie que nous obtiendrons de la vapeur pour réaliser nos essais de requalification d'ensemble, répétition d'ensemble avant le chargement, à venir prochainement. Comme l'EPR dispose de 4 trains de sûreté il existe 4 galeries qui relient la station de pompage aux bâtiments diesels en passant par les bâtiments de sauvegarde. Ces galeries contiennent notamment le circuit d'eau brute secourue, dit « SEC », qui assure *via* des échangeurs le refroidissement des systèmes essentiels à la sûreté de l'EPR.

D'autres galeries spécifiques n'hébergent aucun circuit et permettent la circulation des salariés, comme celles qui dirigent vers l'accès à la zone nucléaire des installations. Elle relie le bâtiment administratif, qui abrite les vestiaires, à la tour d'accès qui permet d'entrer dans cette zone soumise à une réglementation spécifique pour des raisons de protection contre les rayonnements.

Vous pourrez l'observer sur ces photos, certaines galeries sont peintes et d'autres non. Comme expliqué dans [cet article](#), la peinture répond à des exigences précises dont la décontaminabilité. C'est pourquoi la galerie d'accès à la zone nucléaire des installations est peinte et non les autres puisque celles-ci ne seront pas exposées aux rayonnements.

## **Gravelines :**

### [Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 22/06/2023

### [Registres des rejets radioactifs de Mai 2023](#)

### [Registres des rejets chimiques de Mai 2023](#)

### [Les deux rapports annuels règlementaires sont en ligne](#)

Publié le 28/06/2023

#### **Le rapport annuel d'information du public relatif aux installations du site de Gravelines**

Depuis juin 2006, tout exploitant nucléaire doit établir chaque année un "Rapport de transparence et sécurité nucléaire". Tout exploitant d'une installation nucléaire de base (INB) établit chaque année un rapport destiné à présenter son bilan en matière de sûreté, de radioprotection et d'environnement, conformément aux articles L.125-15 et L.125-16 du code de l'environnement. Ce rapport, destiné au grand public, présente notamment les dispositions prises en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, les incidents et accidents de l'année écoulée et les principaux résultats en termes d'émissions dans l'environnement. Le rapport est rendu public. Il est également transmis à la Commission locale d'information (CLI) et au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN).

[Téléchargez-le ici.](#)

#### **Le rapport environnemental annuel**

« La conformité à la réglementation en vigueur, la prévention des pollutions ainsi que la recherche d'amélioration continue de la performance environnementale » constituent l'un des engagements de la politique environnementale d'EDF. Dans ce cadre, tous les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) d'EDF disposent d'un système de management de l'environnement certifié « ISO14001 ». La maîtrise des événements, susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, repose sur une application stricte des règles de prévention (bonne gestion des eaux usées, des « effluents », de leurs traitements, entreposage, contrôles avant rejet, etc.) et sur un système complet de surveillance de l'environnement sur et autour des CNPE. En application de l'article 4.4.4 de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base, ce document présente le bilan de l'année 2022 du CNPE de Gravelines en matière d'environnement.

[Téléchargez-le ici.](#)



# Réseau Sortir du nucléaire

## **Nogent :**

### [Réunion de lancement de l'exercice national de crise](#)

Publié le 29/06/2023

À l'initiative de la préfecture de l'Aube, l'ensemble des acteurs de l'exercice national de crise, prévu en novembre, s'est réuni le 27 avril dernier.

L'objectif était de mobiliser l'ensemble des acteurs (services de l'Etat, département de l'Aube, SDIS 10, Samu...) et EDF en vue de la réalisation de cet exercice d'ampleur qui se déroulera les 23 et 24 novembre 2023. Il permettra de tester l'alerte et la mobilisation des moyens de secours, la coordination des différents acteurs et l'information des riverains de la centrale de Nogent-sur-Seine. Le précédent exercice de ce type avait eu lieu en 2018.

## **Penly :**

### [Nuisances sonores à la centrale nucléaire de Penly](#)

Publié le 30/06/2023

Actuellement vendredi 30 juin, dans le cadre du redémarrage de l'unité de production n°1, des essais soupapes causent des nuisances sonores susceptibles d'être entendues aux alentours du site.

En parallèle ce week-end, des essais de sirènes d'alerte de la centrale nucléaire seront réalisés entre 8h et 12h.

La direction de la centrale EDF de Penly a communiqué cette information aux pouvoirs publics, l'Autorité de sûreté nucléaire, la commission locale d'information du nucléaire et les maires des communes jouxtant le site industriel.

## **Les actus d'Orano et Framatome**

### [Orano Melox publie son rapport annuel d'information 2022](#)

30/06/2023

Le rapport d'information du site Orano Melox édition 2022 vient de paraître. Il est téléchargeable sur le site internet d'Orano et fera l'objet d'une présentation à la Commission Locale d'Information (CLI) de Marcoule-Gard le 6 juillet, à 14h00 à l'ICSM de Marcoule.

Le Rapport d'information du site Orano Melox est édité chaque année depuis 2007, au titre de l'article L. 125-15 du Code de l'Environnement. Il rend compte du fonctionnement de l'établissement sur les aspects liés à la sûreté nucléaire, la sécurité au travail, la radioprotection et l'environnement. Il dresse un bilan sur les actions menées annuellement dans ces domaines. (...)

[Rapport d'information du site Orano Melox - Edition 2022](#)

## **Les actus de l'Andra**

### [DAC de Cigéo : l'ASN confirme la recevabilité du dossier](#)

Jeudi 22 juin, l'ASN a confirmé la recevabilité du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo, engageant ainsi le démarrage de l'instruction technique du dossier.

Dans une actualité publiée sur son site internet, l'ASN précise les modalités d'instruction du dossier et met à disposition du public le courrier de saisine de l'IRSN

Elle souligne que cette étape « *concrétise aussi l'aboutissement de plusieurs décennies de travaux préalables de recherche et de développement* », que « *la demande d'autorisation de création de Cigéo sera instruite selon des modalités adaptées au caractère exceptionnel de ce projet* » et que le public sera régulièrement informé et consulté sur l'avancement de l'instruction et ses conclusions.



# Réseau Sortir du nucléaire

[L'actualité publiée sur le site de l'ASN](#)

[Le courrier de saisine de l'IRSN](#)

[Décryptage consacré au dépôt du dossier de demande d'autorisation de création](#)

[Lien vers le dossier de DAC](#)

## Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

### BLAYAIS

#### [Actualité de l'unité de production n°1 de la centrale du Blayais](#)

Publié le 28/06/2023

Mardi 27 juin à 21h00, l'unité de production n°1 a été déconnectée du réseau électrique à la suite du déclenchement des mécanismes de protection de la turbine.

Les équipes d'exploitation de la centrale nucléaire du Blayais procèdent actuellement aux contrôles et interventions qui permettront de déterminer l'origine exacte de l'événement et engager les opérations de remontée en puissance du réacteur, en toute sûreté.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations et la sécurité des intervenants.

Mise à jour 1<sup>er</sup> juillet 2023

Vendredi 30 juin à 22h35, l'unité de production n°1 a été reconnectée au réseau électrique, en toute sûreté. Elle avait été mise à l'arrêt mardi 27 juin à 21h00 à la suite du déclenchement des mécanismes de protection de la turbine. Les équipes d'exploitation ont procédé aux contrôles et à l'intervention sur le système de séparation de l'hydrogène et de l'huile de l'alternateur à l'origine de ce déclenchement.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations et la sécurité des intervenants.

## Les arrêts de réacteurs programmés et les redémarrages

### PENLY

#### [Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 2](#)

ASN - Publié le 21/06/2023

Le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Penly a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible le 20 août 2022, pour atteindre à nouveau sa puissance nominale le 21 juin 2023.

(...)

Treize événements significatifs pour la sûreté ont été déclarés à l'ASN au cours de l'arrêt.

(...)

### BLAYAIS

#### [L'unité de production n°2 a été mise à l'arrêt pour réaliser sa 4ème visite décennale](#)

Publié le 24/06/2023

Samedi 24 juin à 00h50, l'unité de production n°2 a été mise à l'arrêt pour sa 4ème visite décennale. Cet arrêt exceptionnel, réalisé tous les 10 ans, va durer plusieurs mois durant lesquels pas moins de 11 000 activités vont se succéder sur les différents matériels de l'installation. Pour réussir cet arrêt de grande ampleur, plus de 2500 salariés EDF et partenaires vont se mobiliser.

(...)

80% des modifications de l'installation programmées dans le cadre de cette quatrième visite décennale ont déjà été réalisés alors que l'unité était en fonctionnement. Ces modifications visent à rehausser significativement le niveau de la sûreté pour poursuivre l'exploitation au-delà des 40 ans. Elles seront finalisées lors de cette visite décennale. Parmi elles :



# Réseau Sortir du nucléaire

L'installation d'un récupérateur de corium. Ce bac étanche, situé sous la cuve du réacteur, permettra d'emprisonner à l'intérieur de nos installations les conséquences d'un accident majeur.

L'installation d'un circuit supplémentaire ayant pour objectif de garantir l'apport en eau et l'immersion permanente des assemblages combustibles dans les piscines d'entreposage.

L'installation d'un circuit supplémentaire pour assurer le refroidissement du circuit primaire et ainsi contrôler, en toutes circonstances, la température et la pression du bâtiment réacteur.

Une visite décennale représente également un volume important de contrôles et d'essais sur l'installation au regard du référentiel de sûreté le plus récent et des meilleures pratiques nationales et internationales.

(...)

## [Actualité de l'unité de production n°3](#)

Publié le 24/06/2023

**Samedi 24 juin**, les équipes de la centrale du Blayais ont démarré les activités de maintenance programmée de l'**Arrêt pour Simple Rechargement de l'unité 3**. Elle avait été **mise à l'arrêt jeudi 22 juin pour économie de son combustible**.

1200 intervenants sont mobilisés pour réaliser près de 3000 opérations de contrôles et de maintenance ainsi que le renouvellement d'un quart de son combustible.

Les unités n°1 et 4 sont connectées au réseau électrique national.

L'unité de production n°2 est à l'arrêt dans le cadre de sa 4e visite décennale.

## CHINON

### [Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 4](#)

Publié le 28/06/2023

Le réacteur 4 de la centrale nucléaire de Chinon a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible le 25 février 2023 pour atteindre à nouveau sa puissance nominale le 24 mai 2023.

(...)

Deux événements significatifs pour la sûreté liés à des activités réalisées au cours de cet arrêt ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES.

## BUGEY

### [Connexion au réseau électrique national de l'unité de production n°5](#)

Publié le 29/06/2023

L'unité de production 5 a été reconnectée au réseau électrique vendredi 23 juin.

Un mois et demi environ a été nécessaire pour réaliser les activités de maintenance et les contrôles programmés et préparés depuis plusieurs mois par les équipes de Bugey.

Un quart du combustible a été également remplacé sur les 157 éléments combustibles constituant le cœur du réacteur.

Plus de 600 salariés d'entreprises partenaires ont été mobilisés aux côtés des équipes EDF de la centrale pour réaliser les activités prévues.

## Les consultations du public en cours

### [Mise à participation du public pour le projet de mise en service du réacteur EPR de Flamanville \(INB 167\)](#)

Consultation du 05/06/2023 au 15/09/2023

Centrale nucléaire EPR de Flamanville Réacteurs de 1600 MWe

La création du réacteur EPR de Flamanville (installation nucléaire de base 167 - Flamanville 3) a été autorisée par le décret n° 2007-534 du 10 avril 2007.

En application de l'article R. 593-30 du code de l'environnement, EDF a adressé à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sa demande d'autorisation de mise en service du réacteur le 4 juin 2021.



# Réseau Sortir du nucléaire

Conformément à l'article R. 593-30 du code de l'environnement, cette demande est accompagnée du rapport de sûreté de l'installation, des règles générales d'exploitation que l'exploitant prévoit de mettre en œuvre, du plan de démantèlement, du plan d'urgence interne, de l'étude d'impact ainsi que de l'étude de maîtrise des risques.

## [Projet de modification de la décision n° 2017-DC-0616 de l'ASN afin de prendre en compte les modifications notables des INB en cours de construction](#)

**Consultation du 01/06/2023 au 13/07/2023**

L'ASN soumet à la consultation du public le projet de modification de la décision n° 2017-DC-0616 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base (INB).

Cette décision n'est actuellement applicable qu'aux modifications mises en œuvre après la mise en service des INB. La liste des modifications soumises à déclaration pendant la construction d'une INB, prévue par l'article R. 593-59 du code de l'environnement, n'est ainsi pas encore définie.

Le projet de décision soumis à consultation modifie et complète la décision n° 2017-DC-0616 afin de :

- définir les dispositions applicables aux modifications apportées aux INB en cours de construction ;
- définir les modifications soumises à déclaration pendant la construction ;

renforcer la traçabilité des modifications soumises à déclaration intervenant avant la mise en service de l'INB ;

adapter certains des critères d'entrée dans le régime de déclaration, pour prendre en compte le retour d'expérience d'application de la décision n° 2017-DC-0616 depuis son entrée en vigueur le 1er juillet 2019.

## [Demande de nouvel agrément du modèle de colis « DN30 »](#)

**Consultation du 19/06/2023 au 03/07/2023**

ORANO NCS

Le modèle de colis « DN30 » est destiné au transport par voie routière, ferroviaire, fluvial ou maritime, chargé de matière radioactive en tant que colis de type A, IP-2, ou B contenant des matières fissiles.

La société ORANO NCS a déposé auprès de l'ASN une demande de nouveaux agréments de type AF, IF et B(U)F pour le modèle de colis DN30 chargé d'un cylindre 30B contenant de l'hexafluorure d'uranium.

L'accident sévère est simulé par des épreuves réglementaires, équivalentes aux essais de choc de l'industrie automobile et qui sont, successivement :

- deux essais de chute,
- une épreuve thermique,
- une épreuve d'immersion.

## Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 22/06/2023

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Surveillance des services d'inspection reconnus](#)  
[INSSN-CAE-2023-0194.pdf \(PDF - 198.47 Ko \)](#)

Inspection du 22/06/2023

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Prévention des pollutions](#)  
[INSSN-OLS-2023-0746.pdf \(PDF - 302.50 Ko \)](#)

*L'inspection a permis d'effectuer plusieurs prélèvements d'eau de surface, de nappe et de rejets aux fins d'analyses comparatives entre le CNPE et le laboratoire de l'IRSN*



# Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 20/06/2023

Centrale nucléaire de **Paluel** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection - thème de la radioprotection des interventions en zone INSSN-CAE-2023-0234.pdf \(PDF - 155.66 Ko \)](#)

Inspection du 20/06/2023

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Organisation et moyens de crise INSSN-OLS-2023-0733.pdf \(PDF - 373.45 Ko \)](#)

Inspection du 20/06/2023

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Essais de réalimentation électrique du Centre de Crise Local \(CCL\) par les groupes électrogènes de la Force d'Action Rapide Nucléaire \(FARN\) INSSN-CAE-2023-0173.pdf \(PDF - 255.49 Ko \)](#)

Inspection du 19/06/2023

**Usines Orano Chimie Enrichissement de fluoration de l'uranium** Transformation de substances radioactives - Comurhex

[Démantèlement INSSN-LYO-2023-0488.pdf \(PDF - 260.77 Ko \)](#)

Inspection du 19/06/2023

Centrale nucléaire de **Penly** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection - thème pré-divergence du réacteur n°1 du CNPE de Penly INSSN-CAE-2023-0203.pdf \(PDF - 139.43 Ko \)](#)

*les inspecteurs ont relevé à de nombreuses reprises des écarts dans la traçabilité des non-conformités détectées lors des activités de maintenance*

*Les inspecteurs ont également relevé des oublis ou erreurs dans le dossier de bilan des activités*

Inspection du 16/06/2023 au 16/06/2023

**Services centraux d'EDF** Direction - EDF

[Inspection INSSN-DCN-2023-0883 du 16 juin 2023. Contrôle de la chaîne d'approvisionnement des matériels des centrales nucléaires- Inspection du fournisseur "Westinghouse" CODEP-DCN-2023-035679.pdf \(PDF - 696.77 Ko \)](#)

Inspection du 13/06/2023

**Installation d'ionisation de Dagneux** Utilisation de substances radioactives - Ionisos

[Organisation et moyens de crise INSSN-LYO-2023-0541.pdf \(PDF - 284.31 Ko \)](#)

Inspection du 13/06/2023 au 19/06/2023

Centrale nucléaire de **Saint-Laurent-des-Eaux** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Application de l'arrêté ministériel du 10 novembre 1999 INSSN-OLS-2023-0750.pdf \(PDF - 497.18 Ko \)](#)

Inspection du 13/06/2023

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[R.3.1 - Première barrière INSSN-LYO-2023-0420.pdf \(PDF - 498.69 Ko \)](#)



# Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 13/06/2023

**Installation TU 5 et W** Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Organisation et moyens de crise](#)

[INSSN-LYO-2023-0497.pdf](#) (PDF - 258.17 Ko )

Inspection du 08/06/2023

Centrale nucléaire de **Nogent-sur-Seine** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Protection contre les suppressions des ESPN - SEBIM](#)

[INSSN-CHA-2023-0260.pdf](#) (PDF - 242.26 Ko )

Inspection du 06/06/2023 au 07/06/2023

**Atelier Haute activité oxyde (HAO)** Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[gestion des déchets anciens](#)

[INSSN-CAE-2023-0129.pdf](#) (PDF - 166.19 Ko )

Inspection du 01/06/2023 au 02/06/2023

**Monts d'Arrée EL4 D (Brennilis)** Stockage et dépôt de substances radioactives - EDF

[Démantèlement de la centrale de Brennilis](#)

[INSSN-CAE-2023-0088.pdf](#) (PDF - 172.70 Ko )

Inspection du 01/06/2023 au 02/06/2023

**Services centraux d'EDF** Direction - EDF

[Lettre de suite de l'inspection des 1er et 2 juin 2023 sur la réalisation des études relatives à la source froide et aux études « grands froids » de l'îlot conventionnel dans le cadre du RP4-1300](#)

[CODEP-DCN-2023-033073.pdf](#) (PDF - 520.97 Ko )

Inspection du 31/05/2023

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[maintenance et conformité des activités sur l'arrêt pour maintenance du réacteur 6](#)

[INSSN-LIL-2023-0368.pdf](#) (PDF - 136.64 Ko )

Inspection du 30/05/2023

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Contrôle des transports de matières radioactives](#)

[INSSN-OLS-2023-0749.pdf](#) (PDF - 310.16 Ko )

Inspection du 11/05/2023

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[maintenance des systèmes de la fonction Confinement-Ventilation](#)

[INSSN-LIL-2023-0888.pdf](#) (PDF - 163.62 Ko )

## Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-OLS-2023-036415](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 juin 2023 autorisant l'**aménagement aux règles de suivi en service de l'équipement sous pression nucléaire** 2 TEP 141 EX sur la centrale nucléaire de **Belleville-sur-Loire** (INB no 128)

[Décision n° CODEP-DCN-2023-034637](#) du Président de l'ASN du 21 juin 2023 autorisant Electricité de France à **modifier de manière notable les éléments ayant conduit à l'autorisation de mise en service et**



# Réseau Sortir du nucléaire

les **modalités d'exploitation** autorisées des centrales nucléaires de **Paluel** ( INB n° 103, n° 104, n° et n° 115), **Flamanville** ( INB n° 108 et n° 109), **Saint-Alban** ( INB n° 119 et n° 120) et **Penly** (INB n° 136 et n° 140)

[Décision no CODEP-CAE-2023-036945](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 juin 2023 autorisant Électricité de France (EDF) à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées du **réacteur 3** de la centrale de **Paluel** (INB n°114)

[Décision no CODEP-CAE-2023-036283](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 juin 2023 **modifiant la décision** no CODEP-CAE-2022-041784 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 août 2022 **d'octroi d'un aménagement aux règles de suivi en service de l'équipement sous pression nucléaire** 2TEP172DZ implanté au sein du **réacteur n° 2** de la centrale nucléaire de **Paluel** (INB n° 104)

[Décision n° 2023-DC-0752](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 avril 2023 **modifiant la décision** n° 2009-DC-0155 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2009 **fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents gazeux** des installations nucléaires de base n° 18, 35, 40, 49, 50, 72, 77 et 101 exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de **Saclay**, situé sur les territoires des communes de Saclay, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle (département de l'Essonne)

[Décision n° 2023-DC-0753](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 avril 2023 **modifiant la décision** n° 2009-DC-0156 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2009 **fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux** des installations nucléaires de base n° 18, 35, 40, 49, 50, 72, 77 et 101 exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de **Saclay**, situé sur les territoires des communes de Saclay, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle (département de l'Essonne)

[Décision n° CODEP-OLS-2023-030928](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juin 2023 **portant mise en demeure de la société CIS bio international de se conformer aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 pour l'exploitation d'équipements sous pression** au sein de l'INB n° 29, dénommée UPRA, située sur le site de Saclay (Essonne)

## Les avis de l'ASN

[Avis n° 2023-AV-0419](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juin 2023 **sur le projet d'arrêté relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès au système d'information et de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants « SISERI »** et modifiant l'arrêté du 26 juin 2019 relatif à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants  
Publié le 26/06/2023

[2023-AV-0419.pdf \(PDF - 299.06 Ko \)](#)

**Arrêté du 23 juin 2023** relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès au système d'information et de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants « SISERI » et modifiant l'arrêté du 26 juin 2019 relatif à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047719829>

[Avis n° 2023-AV-0415](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 3 février 2023 **sur le projet de décret relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**  
Publié le 26/06/2023

[2023-AV-0415.pdf \(PDF - 300.61 Ko \)](#)



# Réseau Sortir du nucléaire

Décret n° 2023-489 du 21 juin 2023 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047709593>

## Les avis de l'IRSN publiés en juin 2023

**Réacteur EPR de Flamanville** – Stratification dans les lignes auxiliaires des systèmes RCV et ASG.

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – REP – **Analyse du retour d'expérience de l'exploitation des réacteurs électronucléaires - Année 2021**

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – REP – **Réacteurs de 900 MWe du palier CPY en gestion PMOX** – Modification matérielle PNPE 1410 – Maîtrise du pH des puisards

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – REP – **Palier 1300 MWe - P'4** - Document d'amendement aux spécifications techniques d'exploitation relatif au système DEL-bis

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

**Établissement Orano Recyclage de la Hague - INB n° 116 (usine UP3-A) et INB n° 117 (usine UP2-800)**- Dossier d'options de sûreté relatif aux travaux de renforcement des charpentes métalliques de l'atelier NPH et des piscines C, D et E

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – **Paliers 900 MWe, 1300 MWe et EPR** – Traitements thermiques de détensionnement locaux – Analyse de la validité des modèles numériques

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)